



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 25
Voix favorables : 25
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 12 février 2019

Délibération
n° CA 2019 - 06

approuvant l'adhésion à des associations ou à des organismes

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

L'Université Toulouse 1 Capitole adhère aux associations ou aux organismes figurant dans le tableau suivant :

Nom de l'association	Imputation – SO
EUA European University Association	900 006
EUA European University Association Council For Doctoral Education	900 006

La Présidente du Conseil d'Administration,


Corinne MASCALA

